LOUVRE

Procès-verbal du Conseil d'administration de l'Établissement public du musée du Louvre

Séance du 28 novembre 2014

Les membres du conseil d'administration du musée du Louvre

Vendredi 28 novembre 2014

Salle du Conseil

Liste d'émargement des membres du Conseil d'adminsitration de l'Etablissement public du musée du Louvre
Séance du vendredi 28 novembre 2014

Jean-Luc MARTINEZ, Président-diecteur

TITULAIRES	Signature	REPRESENTANTS ou SUPPLEANTS	Signature
1 - REPRESENTANT DE L'ETAT			
Denis MORIN Directeur du Budget au ministère du Budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat		**Alexandre GROSSE** Sous-directeur de la 8ème sous-direction du budget	
Christopher Miles Secrétaire Général au ministère de la Culture et de la Communication			
Vincent BERJOT Directeur général des Patrimoines au ministère de la Culture et de la Communication			
Marie-Christine LABOURDETTE Directrice chargée des Musées au ministère de la Culture et de la Communication			
2 - ETABLISSEMENT PUBLIC DE LA REUNION DES MUSEES NATIONAUX ET DU GRAND PALAIS DES CHAMPS ELYSEES			
Jean-Paul CLUZEL Président	Excusé		
3 - PERSONNALITES			
Véronique CAYLA Présidente d'ARTE GEIE			
Pierre BERGE Président de la Fondation Pierre Bergé - Yves Saint Laurent			
Karine SETTON-JOURNO Mécène			
Catherine VIRLOUVET Directrice de l'Ecole française de Rome			
Véronique WEILL Directrice du groupe AXA			
Maitre Antoine TCHEKHOFF Avocat associé			
Françoise BENHAMOU Professeur des Universités			
4 - REPRESENTANTS DES CONSERVATEURS			
Sophie DESCAMPS Conservateur du Patrimoine		**Violaine JEAMMET** Conservateur du Patrimoine	
Anne DION Conservateur du Patrimoine		**Pierre-Yves LE-POGAM** Conservateur du Patrimoine	
Christophe BARBOTIN Conservateur du Patrimoine	Excusé	**Marie-Pierre SALE** Conservateur du Patrimoine	
5 - REPRESENTANTS DU PERSONNEL			
Monsieur Xavier FEMEL Représentant du personnel (CGT)		**Virginie GERARD**	
Alexandra KARDIANOU-MICHEL Représentant du personnel (CGT)		**Gary GUILLAUD**	
Pierre ZINENBERG Représentant du personnel (Sud Culture)		**Bibata OUEDRAOGO**	
6 - INVITES AVEC VOIX CONSULTATIVES			
Hervé BARBARET Administrateur général			
Laurent FLEURIOT Contrôleur budgétaire et comptable ministériel			
Jean-Fernand AMAR Agent comptable			

Les membres du conseil d'administration du musée du Louvre

Vendredi 28 novembre 2014
Salle du Conseil

Membres présents :

Jean-Luc MARTINEZ, Président-directeur du musée du Louvre

Représentants de l'État

Vincent BERJOT, directeur général des Patrimoines au ministère de la Culture et de la Communication
Marie-Christine LABOURDETTE, directrice chargée des musées à la direction générale des Patrimoines au ministère de la Culture et de la Communication
Christophe MILES, Secrétaire Général au ministère de la Culture et de la Communication
Alexandre GROSSE, sous-directeur de la 8e sous-direction du Budget

Personnalités (choisies en raison de leur compétence et de leur fonction)

Véronique CAYLA, présidente d'ARTE France
Pierre BERGÉ, président de la Fondation Pierre BERGÉ – Yves SAINT-LAURENT et mécène
Véronique WEILL, membre du comité de direction du groupe AXA, directrice des opérations du groupe AXA
Catherine VIRLOUVET, directrice de l'école française de Rome
Karine SETTON-JOURNO, mécène

Personnalités (choisies en raison de leur connaissance des publics des musées nationaux)

Maître Antoine TCHEKHOFF, avocat associé
Françoise BENHAMOU, professeur des Universités.

Représentants des conservateurs

Sophie DESCAMPS *(titulaire)*, conservateur du Patrimoine
Agnès DION *(titulaire)*, conservateur du Patrimoine
Marie-Pierre SALE *(suppléant)*, conservateur du Patrimoine

Représentants du Personnel

Xavier FEMEL *(titulaire)*, représentant du personnel (CGT)
Alexandra KARDIANOU-MICHEL, représentant du personnel (CGT)
Pierre ZINENBERG (*titulaire)* représentant du personnel (Sud Culture)

Invités avec voix consultatives

Hervé BARBARET, administrateur général du musée du Louvre
Charlotte LEMOINE, administratrice générale adjointe du musée du Louvre
Laurent FLEURIOT, contrôleur budgétaire et comptable ministériel
Jean-Fernand AMAR, agent comptable du musée du Louvre
Pascal PERRAULT, directeur financier, juridique et des moyens du musée du Louvre

Personnalités excusées

Jean-Paul CLUZEL, président de l'établissement public de la Réunion des Musées Nationaux et du Grand Palais des Champs Elysées
Christophe BARBOTIN, conservateur du Patrimoine

La séance est ouverte à 9h35.

Introduction

Jean-Luc MARTINEZ ouvre la réunion du conseil d'administration de l'établissement public du musée du Louvre et remercie les membres du conseil d'administration pour leur présence. Il exprime son plaisir d'accueillir, pour la première fois, trois nouvelles personnalités, M. Christophe MILES, M. Laurent FLEURIOT et Mme Catherine VIRLOUVET et il les remercie d'être présents. Il ajoute que les représentants des conservateurs de l'établissement souhaitent faire une déclaration préalable.

Anne DION remercie le Président-directeur de lui permettre de s'adresser au conseil d'administration. Elle explique que les conservateurs souhaitent attirer son attention sur un événement récent paru dans la presse. 42 conservateurs, parmi les 45 exerçant dans les départements, se sont exprimés contre le déménagement des réserves du musée du Louvre à Lens-Liévin dans une lettre adressée à la ministre de la Culture et de la Communication le 17 octobre 2014. Elle précise qu'il ne s'agit en aucun cas d'une fronde de quelques individus, le nombre des signataires étant suffisamment éloquent. L'inquiétude des conservateurs est majeure et a été relayée par leurs représentants au conseil d'administration à deux reprises, le 29 novembre 2013 et le 27 juin 2014.

Anne DION ajoute que les conservateurs avaient exprimé une inquiétude du même ordre au conseil d'administration, il y a dix ans, concernant l'évacuation en urgence des réserves exigée par le ministère de la Culture et de la Communication. Ils avaient alors demandé et obtenu un transfert des collections contrôlé et orchestré par les conservations dans les étages du Palais, étalé sur plusieurs mois. Cette même motivation, commandée par leur mission première de conservation et de sauvegarde des collections, les pousse à s'exprimer une fois encore aujourd'hui. Ils sont conscients de la nécessité de trouver une alternative aux réserves inondables du musée. Un bâtiment de repli doit être prévu pour certaines séries d'œuvres et pour les grands formats ne pouvant être évacués dans les temps impartis en cas de crue. Néanmoins, les conservateurs s'inquiètent d'une dérive du projet initial qui leur a été imposée : ce ne seront plus seulement les réserves inondables mais la totalité des réserves du musée qui seront abandonnées, même celles se trouvant dans les étages du Palais. Seuls quelques espaces dits « tampons », ne pouvant accueillir des œuvres de manière pérenne, seront conservés.

Anne DION s'interroge sur la manière dont la direction peut réfléchir aujourd'hui à la création d'un centre de recherche au sein du musée si les livres, les archives et les œuvres, fondements de la recherche, sont répartis en quatre lieux différents, distants de plusieurs centaines de kilomètres. Elle exprime le souhait des conservateurs de réfléchir, dans un climat de confiance réciproque, avec la direction et les directeurs de départements à des solutions pour garder au maximum les œuvres quotidiennement étudiées dans des réserves hors d'eau au sein du Palais. Elle remercie le Président-directeur de bien vouloir annexer cette déclaration au procès-verbal du conseil d'administration et le conseil d'administration de son attention.

Jean-Luc MARTINEZ entend les inquiétudes des conservateurs mais souhaite rappeler que l'Etat, le ministère de la Culture et de la Communication et le Président-directeur de l'établissement ont aussi une responsabilité face à l'histoire et à la conservation des collections. Il précise que la concertation souhaitée par les conservateurs est acquise et même déjà en cours. Il ajoute que l'externalisation des réserves n'a pas été décidée par principe. L'objectif de ce projet est de trouver le meilleur moyen pour maintenir à la fois la recherche sur les collections et leur sauvegarde. Trouver cet équilibre est une lourde responsabilité. Il est certain que la direction et les conservateurs parviendront, à travers l'étude des réserves tampons dans le musée, à trouver une véritable solution donnant satisfaction. Il rappelle que la situation actuelle n'est pas idéale ; les collections du musée du Louvre ne sont pas consultables dans leur totalité. Or, l'établissement doit permettre aux chercheurs d'accéder aux œuvres, qui n'appartiennent pas au musée mais à l'Etat et à la nation française. Il exprime sa volonté de trouver un équilibre entre la conservation des œuvres pour les générations futures et le nécessaire travail d'étude et de consultation des œuvres.

Vincent BERJOT rappelle qu'il avait été interpellé par le précédent président-directeur du Louvre lors de son dernier CA sur le fait que la question de la sauvegarde des réserves du musée du Louvre n'avait pas été traitée correctement par le ministère de la Culture et de la Communication alors qu'elle représente un enjeu majeur pour les collections nationales. Le projet relatif aux réserves du Louvre à

Liévin montre que depuis les choses ont bien avancé. Il estime que les concertations évoquées par Jean-Luc MARTINEZ permettront de répondre en grande partie aux questions légitimes posées par les conservateurs. Mais, même si le risque d'inondation peut sembler à d'aucun théorique, ce risque n'est en aucun cas nul et certaines réserves du musée peuvent être inondées à tout moment. Le jour où les réserves seront inondées, tous les membres du conseil d'administration seront responsables vis-à-vis des citoyens français de la perte des collections.

Pierre ZINENBERG indique que les organisations syndicales soutiennent les conservateurs dans leur démarche. Il souhaiterait qu'une concertation soit organisée en interne avec les conservateurs mais aussi avec le personnel du musée, qui s'inquiète également de l'externalisation de la totalité des réserves. Il précise que de nombreux agents, toutes catégories confondues, se sont déjà portés volontaires pour procéder à l'évacuation du musée en cas d'inondation.

Il souhaite également intervenir au sujet de l'ouverture du musée sept jours sur sept. La fermeture du musée le mardi est une fermeture technique permettant la réalisation de travaux au sein de l'établissement. Le musée du Louvre reçoit neuf millions de visiteurs par an qui se concentrent principalement sur quelques secteurs devant être entretenus. Les musées ouvrant sept jours sur sept dans le monde, comme le Museum of Modern Art (MOMA) et le musée du Prado, n'ont pas la même amplitude d'horaires d'ouverture que le musée du Louvre. Ce projet serait destructeur et ne donnerait pas une meilleure qualité de service au public. Il conclut en soulignant que les agents du musée sont hostiles à ce projet.

Alexandra KARDIANOU partage ce point de vue et indique que, dans le message de la direction intitulé « Quelle ouverture pour le Louvre de demain ? » du 2 octobre 2014, les contraintes d'un tel projet apparaissaient déjà. La direction générale a demandé à toutes les directions et à tous les départements de procéder à un bilan des activités menées au sein du musée les mardis. La note accompagnant cette demande évoquait une nécessaire réflexion sur les conditions qui permettraient l'ouverture de l'établissement sept jours sur sept. Parmi les solutions proposées figuraient des recrutements et des passages à temps complet. Or, la mise œuvre de ce projet n'est pas qu'une question d'effectifs. L'éventuelle ouverture du musée les mardis toucherait aux conditions et aux rythmes de travail et aurait un impact négatif sur le Palais et les collections. La fermeture temporaire des salles par demi-journée a déjà été appliquée au Louvre et a été source de nombreux dysfonctionnements. Elle rappelle que le vol d'un Corot était survenu lors d'une évacuation en milieu de journée.

Dans le texte du 2 octobre 2014, la direction générale indique qu'elle « irait sur place, rencontrerait les collègues et inviterait une délégation des représentants des organisations syndicales pour étudier les conditions à remplir afin que ce projet soit une réussite pour les visiteurs, pour les œuvres mais aussi pour les personnels ». Or, les organisations syndicales n'ont pas été sollicitées. Elles attendent la mise en place de réunions pour démontrer à la direction générale que ce projet est néfaste pour les personnels, les collections et le musée. La synthèse des contributions présentées en Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et en Comité technique (CT) ne prennent pas en compte les notes envoyées par les différents services et départements. Or, ces notes indiquent que les mardis ne suffisent déjà pas pour mener à terme toutes les tâches nécessaires.

Alexandra KARDIANOU estime que les pistes de réflexion proposées par la direction amènent à un compartimentage du musée et soulèvent de nouvelles contradictions :

- la direction souhaite « préserver, pour les visiteurs, une offre culturelle au moins équivalente à celle proposée aujourd'hui » et affirme que le compartimentage « permettra d'isoler au sein du Palais des secteurs au sein desquels des tâches complètes pourront être menées ». Or, il est permis de s'interroger sur ce qui permet d'affirmer que l'offre culturelle proposée avec une ouverture sept jours sur sept et des espaces fermés n'est pas inférieure à celle proposée avec une ouverture six jours sur sept ? Quelle étude sera faite sur les monte-charge, les ascenseurs, les issues de secours, les escaliers, les toilettes, déjà en nombre insuffisant ? Qu'en sera-t-il de la cohésion de la présentation muséographique ? Quel est le point de vue du Service de protection et de sécurité incendie (SPSI) sur ce sujet ? Les « réserves tampons » seront-elles créées au détriment des salles ? Si oui, lesquelles ?

- La direction déclare vouloir mettre à profit les espaces fermés dans le cadre de mécénat et, dans le même temps, s'en servir en premier lieu pour « maintenir le bâtiment, réaliser des travaux de mise aux normes, manipuler les œuvres ». Les organisations ne voient qu'un seul scénario : la fermeture quasi permanente des mêmes espaces voués aux mécénats, aux locations pour les événements particuliers et autres visites privées, l'offre culturelle et la conservation préventive se retrouvant reléguées au deuxième plan.

Le texte présenté au Comité technique du 2 octobre 2014 indique que les travaux d'instruction se feront en veillant « à respecter l'actuelle organisation du travail ainsi que les amplitudes horaires des agents ». Mais il souligne aussi que « sans que les circulations (horizontales et verticales) soient nécessairement à l'intérieur du compartiment, elles devront être suffisamment proches pour permettre aisément en fin ou en début de période d'ouverture (éventuellement par la fermeture très temporaire d'un circuit de mouvement d'œuvres) les manipulations et déplacements aussi bien d'œuvres que de matériel de chantier », ce qui implique des interventions avant 9h et après 18h (sauf nocturnes). Ceci n'est envisageable que pour des interventions ponctuelles et rapides.

Elle ajoute que, selon la direction, la planification est la deuxième condition qui permettrait la réussite du projet d'ouverture du musée sept jours sur sept. Cependant, même avec une planification très rigoureuse, elle estime impossible d'éviter les aléas d'une annulation ou d'un changement de dernière minute qui rendront inutile la fermeture d'un secteur. Elle s'interroge sur plusieurs points : qu'est ce qui va prédominer : les fermetures programmées sur les interventions ou bien les interventions planifiées régiront-elles les fermetures de tel ou tel secteur ? Que faire dans le cas de projets transversaux touchant plusieurs départements ? Comment seront organisées les visites conférences ? Quelle offre culturelle l'établissement présenterait-il avec 30 % des salles fermées ?

Elle considère que le projet imposé d'ouverture du musée sept jours sur sept s'oppose au message que le Président-directeur a envoyé à plusieurs reprises au personnel. Dans son message du 20 septembre 2013, il indiquait que sa troisième priorité était « la valorisation des collections permanentes du musée, en accueillant le public dans des meilleures conditions et en favorisant sa rencontre avec les œuvres ». Le 3 juillet 2014, il réaffirmait sa volonté de rendre l'offre proposée aux visiteurs plus claire et plus lisible. Or, l'ouverture du musée les mardis et ses conséquences dans les espaces muséographiques rendront l'accueil des publics plus difficile pour les agents de l'accueil et de surveillance. Elle précise qu'aucun affichage sur place ou sur le site internet n'effacera la frustration des visiteurs devant les salles fermées.

Pour mémoire, elle souhaite lister certaines interventions effectuées les mardis par les départements : mouvements d'œuvres, constats d'états, restaurations, dépoussiérages des œuvres et des vitrines, reprise d'éclairage, nettoyage des salles, interventions pour la sûreté des collections et pour le suivi climatique des salles, prises de vue, visites de chercheurs, d'étudiants, visites VIP et mécénats. A ces activités s'ajoutent d'autres en dehors des salles et celles d'autres acteurs : la Réunion des musées nationaux (RMN) notamment pour l'organisation du travail des conférenciers, les prestataires qui ont en charge le nettoyage de la pyramide et des espaces hors salles muséographiques, les prestataires qui réalisent des interventions dans le cadre du schéma directeur incendie, de l'entretien des équipements techniques : escalators, ascenseurs, têtes de détections incendie, sonorisation, l'entreprise en charge de la surveillance des accès et abords ainsi que contrôle des bagages, etc... Elle estime que plusieurs interventions ne peuvent pas s'effectuer la nuit et que les autres grèveront sérieusement un budget déjà mis à mal.

Elle conclut en disant que l'ouverture du musée sept jours sur sept ne permettra pas de mieux valoriser les collections, ce qui était pourtant le deuxième défi présenté par le Président-directeur dans son message du 3 juillet 2014.

Jean-Luc MARTINEZ souhaite rappeler certains faits pour éclairer le conseil d'administration sur ce sujet. Il explique que la ministre de la Culture et de la Communication lui a demandé, durant l'été 2014, d'instruire le dossier d'une ouverture élargie du musée du Louvre. En septembre 2014, il a donc demandé à l'ensemble des départements de réaliser un diagnostic des différentes activités ayant eu lieu dans les salles du musée le mardi sur l'année 2013. Il souligne que, contrairement à une idée reçue, le mardi n'est pas un jour d'inactivité au sein du musée. Il a ensuite demandé à chaque directeur de département quelles étaient les opérations pouvant être éventuellement organisées à un

autre moment que le mardi et celles pour lesquelles des solutions devront être trouvées. Ce diagnostic permet à la direction d'avoir une photographie de l'activité de l'établissement le mardi.

Il indique qu'Hervé BARBARET et lui-même ont commencé à présenter les conditions nécessaires à la réalisation de ce projet d'ouverture du musée sept jours sur sept lors des CT et des CHSCT. Il rappelle que la question posée par le ministère de la Culture et de la Communication est de savoir à quelles conditions un tel projet serait possible. La première condition serait de conserver une offre équivalente en termes de visibilité des collections à celle existante aujourd'hui. Il précise au conseil d'administration que le musée n'est pas ouvert en totalité tous les jours. Certaines salles sont fermées plus ou moins arbitrairement, notamment celles disposant de grilles et celles supposément moins fréquentées. L'objectif de la direction est aujourd'hui de savoir quels secteurs pourraient être fermés par roulement de manière volontaire et non subie. La deuxième condition serait d'essayer de respecter l'amplitude horaire des personnels. Il rappelle que certains agents travaillent déjà avant 9h du matin, soit avant l'ouverture du musée au public.

Il ajoute que ce projet est aussi l'occasion de comprendre comment les personnels du musée pourraient mieux travailler. Il souhaite alerter le conseil d'administration sur un phénomène expliquant les inquiétudes des personnels de l'établissement. Le musée est confronté à une situation et une période particulière. La génération actuelle a pour mission de maintenir les équipements légués par le projet du Grand Louvre dans les années 1990. Si les générations précédentes ont eu le loisir de développer constamment plus de salles, il lui revient d'entretenir ce merveilleux musée. Il rappelle que l'Etat a beaucoup investi et que les contribuables français ont permis à ce musée d'être aujourd'hui ce qu'il est. Néanmoins, les installations commencent à vieillir et la direction du musée doit inventer une nouvelle manière de maintenir les salles de présentation des collections permanentes. C'est pourquoi elle a proposé de réfléchir à un compartimentage du Palais comme l'a évoqué Alexandra KARDIANOU. Il s'agit d'essayer de trouver le meilleur système possible de fermeture des salles par roulement. D'ailleurs, peu importe que l'ouverture du musée sept jours sur sept soit mise en place ou non, le musée devra, en tout état de cause, se diriger vers cette modalité de fonctionnement au profit des collections permanentes.

Il conclut en expliquant que ce diagnostic des différentes activités ayant lieu dans les salles du musée le mardi a donné lieu à un point d'étape en CHSCT et en CT et que la concertation avec les personnels de l'établissement pourra réellement commencer une fois cette phase de diagnostic achevée.

Vincent BERJOT ajoute que les musées en France sont actuellement fermés un jour par semaine et que le passage à une ouverture sept jours sur sept n'est absolument pas anodin. Cette situation existe dans d'autres pays : si les situations d'un pays à un autre ne sont pas nécessairement comparables, il est aussi intéressant de voir la manière dont les ouvertures sept jours sur sept sont gérées par les musées à l'étranger. Il estime normal que cette évolution suscite certaines interrogations. C'est pourquoi le ministère de la Culture et de la Communication n'a jamais dit que la mesure serait effective au lendemain de son annonce. Il convient de concilier à la fois une demande des visiteurs souhaitant de plus en plus venir dans les musées – les établissements peuvent d'ailleurs s'en réjouir – et la conservation des collections, le bon fonctionnement du musée, le travail des équipes ainsi que l'entretien des bâtiments. C'est pourquoi un diagnostic sérieux doit être réalisé. Il ajoute qu'à la demande de la CGT et de la CFDT lors du dernier Comité technique ministériel (CTM), l'inspection générale des affaires culturelles et l'inspection générale des patrimoines se sont vues confier la mission d'élaborer une synthèse des diagnostics faits dans chacun des établissements concernés à brève échéance par cette ouverture, celle-ci étant envisagée également au château de Versailles et au musée d'Orsay. La concertation devant être menée dans le cadre de cette évolution majeure se poursuivra sur la base de ce diagnostic.

Alexandra KARDIANOU précise que Béatrix SAULE, directrice générale du château de Versailles, s'est prononcée contre cette mesure lors du dernier conseil d'administration de son établissement.

Jean-Luc MARTINEZ propose d'aborder l'ordre du jour suite à ces déclarations éclairantes pour le conseil d'administration dans la mesure où l'une des fonctions de ce conseil est de permettre à ses membres de connaître les préoccupations des personnels du musée.

En introduction, il souhaite présenter un résumé des activités du musée depuis le dernier conseil d'administration.

L'établissement a entrepris de rédiger, en relation avec le service des musées de France, deux documents importants : le Projet scientifique et culturel (PSC) du musée et le Contrat d'objectifs et de performance (COP). Le musée du Louvre était l'un des rares musées nationaux à ne pas disposer d'un PSC. La rédaction de ce document est l'occasion de revenir sur tous les sujets de préoccupations actuelles de l'établissement et de définir la place du musée du Louvre au sein du réseau des musées de France. Il se réjouit d'ailleurs des échanges qui ont déjà eu lieu avec le service des musées de France sur ce sujet. Il souligne la méthode de rédaction du PSC, un plan détaillé a été diffusé et partagé en séminaire de direction en septembre 2014. Réalisé grâce aux contributions de toutes les directions de l'établissement. Il a été ensuite été soumis fin septembre 2014 aux tutelles du musée et il a également été présenté à titre d'information aux organisations syndicales en CT.

Le COP pour les années 2015-2017 est également en cours d'élaboration. L'établissement souhaite l'articuler avec le PSC. Une première ébauche du COP devrait être rédigée pour décembre 2014. Le document sera partagé au premier trimestre 2015 entre la direction, les départements et les personnels mais aussi avec les tutelles. Des séminaires au sein de chaque direction seront consacrés au PSC et au COP pour que ces documents deviennent de vrais projets d'établissement. Idéalement, il aimerait que les deux documents ou tout au moins l'un des deux soit présenté au conseil d'administration en mars 2015 tout en insistant sur le fait que leurs rédactions ne doivent pas être précipitées et que chaque direction doit avoir le temps de se prononcer sur leurs contenus. Ces deux documents sont abordés à un moment où l'établissement se pose beaucoup de questions sur son fonctionnement et leur importance ne doit pas être négligée.

Il souhaite également revenir sur l'actualité des grands aménagements du musée. L'établissement a commencé les travaux du projet de rénovation de l'accueil, dit le projet Pyramide, en septembre 2014. Ce projet consiste à améliorer les conditions de travail des agents travaillant sous la pyramide ainsi que l'accueil des publics. Des palissades ont d'ailleurs été installées pour informer le public de la nature des travaux entrepris. Le projet s'étale sur deux ans et demi et sa phase principale sera achevée au printemps 2016. Ces travaux ont des conséquences sur certaines activités qui donneront lieu à un examen par le conseil d'administration. Le projet de boutique éphémère de la RMN soumis au conseil d'administration au point 7 de l'ordre du jour pour délibération est justement l'une de ces conséquences.

Il souhaite aussi s'exprimer sur l'actualité des expositions et de la recherche au sein du musée. Deux grandes expositions sont actuellement visibles. La première est consacrée au Maroc médiéval. Elle est le fruit d'une collaboration avec la fondation des musées du Maroc et l'Institut du monde arabe, montrant bien la complémentarité de ces différents établissements. La seconde est consacrée aux fouilles archéologiques à Rhodes pour les périodes les plus anciennes. Elle est aussi le fruit d'une collaboration avec les musées du Dodécanèse et d'autres établissements italiens, britanniques et danois. Cette exposition, véritable aventure européenne, montre la place exceptionnelle du musée du Louvre dans la recherche archéologique. Par ailleurs, l'établissement a mis en place deux nouvelles commissions : une commission de la programmation des expositions et une commission de la programmation de la recherche (la direction rendra compte de leurs activités lors des prochaines séances du conseil d'administration). Elles montrent la vivacité des études sur les collections et les rendent plus visibles. Ainsi, 79 projets d'expositions ont déjà pu être examinés.

Concernant la politique d'acquisition de l'établissement, Jean-Luc MARTINEZ rappelle que le musée a lancé une souscription publique pour acquérir une œuvre classée « trésor national et objet patrimonial d'intérêt majeur », la table dite de Teschen. Le département des objets d'art la présente actuellement, de manière exceptionnelle, dans ses nouvelles salles dédiées à l'art du XVIII^{e} siècle, inaugurées cet été. Il profite de l'occasion pour remercier le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère du Budget pour leur soutien exceptionnel. Il ajoute que la France a la chance de disposer de lois permettant de favoriser la recherche de mécénats pour le maintien d'œuvres qui ont fait l'histoire de la France sur le territoire national, comme cette œuvre exceptionnelle, ancien cadeau diplomatique. Il invite les membres du conseil d'administration à faire connaître cette opération autour d'eux et à y participer eux-mêmes pour que la table de Teschen puisse entrer dans les collections nationales françaises. Une mission du musée est de faire redécouvrir l'art européen du XVIII^{e} siècle, qui paraît très éloigné du goût contemporain. Faire rentrer des œuvres dans les collections publiques

est un moyen de rappeler que le musée est vivant et qu'il s'enrichit sans cesse. Il signale également un autre événement important dans la vie des collections : l'achèvement de la restauration de la *Victoire de Samothrace* début juillet 2014. Cette opération avait aussi fait l'objet d'un mécénat populaire. Le musée du Louvre est l'un des rares musées français à avoir les moyens d'envisager de telles opérations, complexes à organiser.

Il souhaite également présenter l'action du musée du Louvre en régions. Il signale que le deuxième anniversaire de l'ouverture du Louvre-Lens sera fêté le 4 décembre 2014. A cette occasion, la présentation de la galerie du temps sera entièrement renouvelée et une exposition exceptionnelle, intitulée *Des Animaux et des pharaons*, ouvrira ses portes. Le musée du Louvre a souhaité travailler en bonne intelligence avec les musées de la région Nord – Pas de Calais dans le cadre de cet événement. Il considère que le Louvre-Lens et le musée des Beaux-arts de Lille ont su organiser une véritable saison égyptienne et invite les membres du conseil d'administration à aller voir l'exposition lilloise consacrée à Sésostris III. Il souhaite également saluer le travail effectué par le département des Antiquités égyptiennes et la conservatrice Hélène GUICHARD, qui ont su monter l'une des plus belles expositions réalisées à Lens. Il souligne que l'activité du musée en région ne se limite pas au Louvre-Lens. Par exemple, le département des Peintures a organisé une exposition consacrée à la peinture anglaise, notamment aux œuvres de Gainsborough et de Turner, au musée de Quimper et le département des Antiquités grecques, étrusques et romaines propose actuellement une exposition consacrée à la peinture romaine, comprenant des prêts exceptionnels, à Toulouse. Montrer les œuvres du Louvre en région est un formidable moyen d'aller au-devant des publics et de souligner le lien entre la recherche des conservateurs et la valorisation des collections nationales sur le territoire français.

Concernant les activités internationales du musée, il souhaite faire un point sur l'avancée du projet du Louvre-Abu-Dhabi, porté par le ministère de la Culture et de la Communication et l'agence France Museum dont il salue le travail et l'implication. Il explique qu'il a accompagné une délégation sur place au mois de novembre 2014 et qu'il a constaté que le chantier de construction, commencé en 2013, évoluait rapidement. Toutes les salles du musée étaient construites et la délégation a pu les visiter. La coupole imaginée par Jean Nouvel était en phase d'achèvement. Son revêtement extérieur devrait être terminé début 2015. En outre, le musée du Louvre a franchi une étape décisive à l'automne 2014. Comme le stipulent les contrats signés, le musée du Louvre prêtera une centaine d'œuvres au Louvre-Abu Dhabi sur les 300 prêtées par l'ensemble des musées de France. Elles seront présentées dans les collections permanentes de ce musée lors de sa première année d'ouverture. Par ailleurs, ce dernier continue d'acquérir des œuvres sur les conseils de l'agence France Museum. Ses collections permanentes comptent aujourd'hui 582 œuvres.

Il souhaite également aborder le sujet du plan d'éducation artistique et culturelle. Le musée du Louvre souhaite faire, chaque année, un point sur sa politique d'éducation artistique et culturelle avec le conseil d'administration. Celle-ci est au cœur des priorités du projet de l'établissement. En 2014, plusieurs programmes innovants ont été expérimentés. L'un d'eux porte sur l'installation de salles dédiées à l'éducation artistique et culturelle dans l'aile Richelieu. Ce projet fera l'objet d'une présentation détaillée lors du prochain conseil d'administration. Par ailleurs, le musée du Louvre a signé une convention avec l'administration des hôpitaux pour aller au-devant d'une catégorie de publics dits « empêchés ». Il souhaite étendre cette action auprès de l'administration pénitentiaire.

Vincent BERJOT insiste sur l'importance d'élaborer un PSC du musée, document qui n'existait pas jusqu'à présent, et précise que le service des musées de France y est très attaché. Il indique qu'il a visité l'exposition Sésostris III au musée des Beaux-arts de Lille et que l'équipe de ce musée lui a confié que l'exposition avait pu être montée grâce aux prêts importants consentis par le musée du Louvre et qu'elle n'aurait jamais pu réaliser une telle exposition sans l'appui de cette institution. Ainsi, il remercie le musée du Louvre de jouer ce rôle d'appui auprès des musées de France sur le territoire national.

Pierre ZINENBERG indique que les agents du musée sont inquiets sur le fonctionnement des ateliers pendant cette phase transitoire. Il rappelle l'importance des opérations de médiation à destination des enfants. Des enseignants ont vu le niveau scolaire de certains élèves s'améliorer suite à des visites au musée. Ainsi, les actions d'éducation artistique et culturelle ne sont pas superflues. Au contraire, elles sont au cœur de l'une des missions du musée : permettre à tous d'accéder aux collections nationales et de mieux les comprendre.

Jean-Luc MARTINEZ souhaite rappeler certains faits. En 1989, des ateliers pédagogiques, localisés sous la pyramide, ont été ouverts aux enfants. Ils remplissent bien leur rôle d'initiation des enfants aux arts par la pratique artistique. Ils sont aussi le point de départ de visites dans le musée. Avec la hausse de la fréquentation du musée, toutes les demandes des écoles ne peuvent malheureusement pas être satisfaites, ce qui génère une forte frustration. Fort de ce constat, l'établissement cherche un moyen de mieux répondre à ces demandes croissantes en transférant ces ateliers dans l'aile Richelieu sur une surface de 1 000 m². Cette nouvelle localisation à l'intérieur du musée facilitera aussi la relation avec les collections permanentes. Néanmoins, il précise qu'il comprend l'inquiétude des personnels du musée pendant cette phase de transition.

Marie-Christine LABOURDETTE explique que le PSC et le COP sont deux documents indispensables au bon fonctionnement de l'établissement et que le sujet de l'éducation artistique et culturelle illustre le problème d'échelle auquel le musée est confronté. Cet établissement a multiplié par deux sa fréquentation depuis la fin des travaux du Grand Louvre. Cette hausse a un impact sur toutes ses fonctions et ses missions, ce qui explique les tensions naissantes et rend les travaux réalisés sous la pyramide indispensables. Elle souhaite aussi souligner l'importance du PSC comme mode d'emploi du musée. Si le Louvre a pu être considéré comme huit musées en un, le PSC permettra de dire qu'il est un seul immense musée universel. Cette vision globale et stratégique du musée dans toutes ses dimensions doit être prise en compte. Elle remercie le Président-directeur et toutes les équipes de l'établissement – le PSC étant un projet collectif – pour tout le travail déjà fourni.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 JUIN 2014

Jean-Luc MARTINEZ propose de passer à l'approbation du procès-verbal (PV) de la séance du 27 juin 2014.

Sophie DESCAMPS souhaite formuler une remarque sur un passage, page 15. Elle rappelle que ses propos portaient sur le transfert des ouvrages de la bibliothèque centrale des musées nationaux à l'institut national d'histoire de l'art. Elle indique qu'une erreur s'est glissée dans la phrase suivante : « elle souligne enfin qu'en plus des doublons, de nombreuses œuvres sont annotées ou manquantes ». Il ne s'agit pas d'œuvres mais d'ouvrages.

Jean-Luc MARTINEZ demande que ce point soit rectifié et soumet à l'approbation du conseil d'administration le PV de la séance du 27 juin 2014.

18 membres votants

Le Conseil d'administration de l'établissement public du Musée du Louvre approuve le procès-verbal de la séance du 27 juin 2014 tel que modifié en séance.

Cette délibération recueille l'unanimité du conseil d'administration.

POUR DÉLIBÉRATION

1 BUDGET RECTIFICATIF N° 2 POUR 2014

Jean-Luc MARTINEZ propose au conseil d'administration de se pencher sur les délibérations inscrites à l'ordre du jour. Il demande à Hervé BARBARET de présenter le budget rectificatif n° 2 se rapportant au budget 2014. Ce point porte sur des ajustements techniques et confirme la grande maîtrise des dépenses de fonctionnement du musée.

Hervé BARBARET explique qu'il ne souhaite pas revenir sur tous les éléments développés dans le document remis au conseil d'administration mais qu'il préfère insister sur trois points structurants. Le premier point est une provision pour charge d'un montant de 2,5 millions d'euros concernant le départ anticipé des bureaux de l'établissement de la rue de Marengo, ce qui montre que cette opération de regroupement des équipes en un lieu unique pour les fonctions supports se concrétise. Le deuxième

point concerne le don de la société des amis du Louvre pour le financement de pièces d'argenterie exceptionnelles (pots à oille de la collection d'Horace Walpole) présentées aujourd'hui dans les nouvelles salles dédiées aux objets d'art du XVIII[e] siècle. Il tient à remercier la société des amis du Louvre pour ce don généreux. Le troisième point mis en lumière par ce budget rectificatif est le constat d'une tendance à la baisse du mécénat de fonctionnement. La situation économique générale et l'augmentation du nombre d'institutions recherchant des mécènes font que le mécénat devient une ressource soumise à une tension constante. Cette baisse est une source d'inquiétude pour l'établissement. Cependant, même si une dégradation du résultat prévisionnel émerge, la capacité d'autofinancement de l'institution reste stable. En conséquence, la solidité financière du Louvre n'est pas remise en cause par ce budget rectificatif.

Alexandre GROSSE note que ce budget rectificatif est encore très prudent tant sur le plan des recettes que sur le plan de l'actualisation des investissements, comme ce fut le cas en 2012 et en 2013. Il doute que ce budget rectificatif puisse éclairer la discussion du conseil d'administration sur le budget 2015. Il espère qu'il trouvera les réponses à ses interrogations lors de la présentation des comptes de l'établissement en début d'année 2015 même s'il émet l'hypothèse que, comme les deux années précédentes, les résultats seront sensiblement différents.

Hervé BARBARET indique que, traditionnellement, la stratégie financière de l'établissement est celle de la prudence mais il craint que la situation actuelle fasse que cette prudence n'en vienne de plus en plus à refléter une amère réalité.

Jean-Luc MARTINEZ met cette délibération au vote.

18 membres votants

Délibération n° 1 :
Le Conseil d'administration de l'Etablissement public du Musée du Louvre approuve le budget rectificatif n° 2 pour l'année 2014.

Cette délibération recueille 15 votes favorables et trois abstentions.

2 PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR L'ANNEE 2015

Il présente les principaux axes du budget initial pour 2015, détaillés dans la note remise aux membres du conseil d'administration.

Concernant les ressources de fonctionnement, la subvention de fonctionnement de l'Etat progresse de 4 millions d'euros, ce qui est une bonne nouvelle. En revanche, la subvention d'investissement se réduit de 1,9 million d'euros. Il juge utile de rappeler que la subvention publique sur la période récente a été réduite de l'ordre de 16 millions d'euros depuis 2012, ce qui montre combien le musée contribue à l'effort de maîtrise de la dépense publique de l'Etat. Un autre point saillant de l'année 2015 concerne une baisse des ressources propres à caractère exceptionnel liée au projet Pyramide. Ces travaux conduiront à réduire l'exploitation et la capacité commerciale de la librairie-boutique et impliquent la mise en place d'une structure provisoire financée par l'établissement pour permettre à la RMN-Gp de poursuivre l'exploitation de la librairie-boutique du musée. De surcroit, durant cette période, certaines opérations de locations d'espace ne seront pas possibles, ce qui conduira à des diminutions de recettes. Un autre point important est la tendance à la baisse du mécénat de fonctionnement, source d'inquiétude pour le musée. Néanmoins, l'importance des ressources engendrées par le projet du Louvre-Abu Dhabi aidera l'établissement à équilibrer son budget.

Concernant les dépenses de fonctionnement, il note que l'établissement les maîtrise globalement. Les dépenses hors masses salariales se réduisent de 0,7 %, réduction importante même si elle semble marginale dans l'absolu. Néanmoins, l'essentiel des dépenses de l'établissement est rigide à la baisse dans la mesure où les grands contrats relevant du nettoyage, du gardiennage et des fluides généraux du musée sont soumis à des clauses d'indexation. Cette réduction des charges de fonctionnement démontre un effort constant d'économie et s'inscrit dans une stratégie construite au sein d'un plan d'actions achat qui sera présenté par Pascal PERRAULT.

Au final, le compte de résultats entre les ressources et les dépenses est quasi à l'équilibre et engendre, après les retraitements habituels, une capacité d'autofinancement légèrement positive. Ainsi, la situation du musée du Louvre reste saine.

Concernant les dépenses d'investissements, il souhaite relever deux points importants : la mise en œuvre du projet Pyramide pour l'année 2015 qui engendrera des dépenses de l'ordre de 12,6 millions d'euros et la refonte de la signalétique des collections permanentes qui mobilisera la somme de 1 million d'euros. Ces deux projets traduisent concrètement les axes stratégiques défendus par le Président-directeur en vue d'améliorer les conditions d'accueil du public et les conditions de travail des agents.

Il conclut que la structure financière de l'établissement reste saine et solide et qu'elle permet de garantir la solvabilité de l'exploitation du musée. La direction est optimiste pour l'avenir même si elle reste très prudente.

Alexandra KARDIANOU attire l'attention du conseil d'administration sur la diminution du mécénat et appelle la direction de l'établissement à la prudence. Les organisations syndicales avaient déjà alerté à plusieurs reprises sur le danger que représentait la baisse du mécénat dans un contexte économique difficile. Le musée du Louvre trouve de plus en plus difficilement des ressources financières chez les mécènes. Elle regrette aussi le désengagement de l'Etat. En revanche, elle salue les efforts fournis par l'établissement pour maintenir en bon état les bâtiments. Néanmoins, elle souhaite souligner la perte de 35 emplois à temps plein payés hors plafond. Par ailleurs, elle demande à la direction du musée de veiller à ce que sa politique de réduction des coûts via le renouvellement des marchés publics ne soit pas accompagnée d'une baisse de la qualité des prestations. Celle-ci pourrait avoir des répercussions sur les conditions de travail des agents et les conditions d'accueil du public.

Hervé BARBARET indique que le plafond d'emploi du musée ne baissera pas en 2015, à moins qu'une information ne lui ait échappé. Il souhaite en remercier les tutelles financières et techniques de l'établissement.

Pascal PERRAULT explique qu'il s'agit d'un simple effet d'optique. Les emplois hors plafond avaient été surévalués en 2014 par rapport à la réalité. L'établissement a eu recours à environ 120 Equivalents temps plein travaillés (ETPT) hors plafond en 2014, ces emplois seront quasiment stabilisés en 2015.

Jean-Luc MARTINEZ se réjouit que l'établissement puisse intégrer des personnels sous plafond, mettant ainsi fin à des situations de précarité.

Pierre ZINENBERG explique qu'il regrette le désengagement de l'Etat, qui perdure depuis quelques années, et déplore la disparition de la compensation pour les moins de 26 ans du budget global. Il s'était déjà positionné contre cette mesure, qui lui semblait démagogique. Par ailleurs, il s'inquiète de la fragilité du budget de l'établissement. Le musée ne peut plus compter sur les deux ressources que représentent le mécénat et les droits d'entrée (tous deux en diminution) pour compenser la baisse des subventions de l'Etat. Il précise que Sud Culture votera contre ce budget prévisionnel.

Jean-Luc MARTINEZ proposer de procède au vote de cette délibération.

18 membres votants

Délibération n° 2 :
Le Conseil d'administration approuve le projet de budget primitif pour l'année 2015 conformément aux annexes jointes.

Cette délibération recueille 15 votes favorables, un vote défavorable et deux abstentions.

3	- A. PRISE DE BAIL DE LOCAUX DE BUREAUX AU 8, RUE SAINTE ANNE - B. RESILIATION ANTICIPEE DU BAIL MARENGO

Hervé BARBARET explique que Véronique WEILL, membre du comité de direction du groupe AXA, a choisi de quitter la salle quelques instants, AXA étant le bailleur des nouveaux locaux de l'établissement. Elle ne participera pas au débat, ni au vote.

La stratégie immobilière actuelle de l'établissement vise à rassembler les équipes du musée sur un même lieu. Certes, les personnels dont les fonctions portent sur les collections travaillent dans différents lieux au sein du palais mais certains agents, notamment les fonctions supports, travaillent à l'extérieur. La direction du musée a jugé utile que ces équipes puissent être regroupées. Nous sommes confrontés à une double difficulté. Premièrement, les équipes sont nombreuses, ce qui requiert l'aménagement d'un espace suffisant grand pour les accueillir tous ensemble. Deuxièmement, comme le palais du Louvre est localisé au cœur de Paris, le prix du mètre carré dans ce secteur, ne correspond pas nécessairement aux normes édictées par France Domaine pour éviter que les charges de l'Etat en matière domanial soient trop importantes. Néanmoins, l'établissement a su trouver une solution réussissant à répondre à ces deux contraintes. Un immeuble situé à proximité du musée, rue Sainte-Anne, s'est en partie libéré début 2014 et l'établissement a entrepris de louer ces locaux à AXA, qui en est propriétaire. De plus, le reste des espaces de ce bâtiment se trouvera bientôt libre également. L'opération envisagée par le musée suppose aussi que les locaux rue de Marengo occupés actuellement par les équipes soient libérés. L'établissement devra donc verser des indemnités au bailleur. Ainsi, cette opération permettra de regrouper les équipes du musée et de louer des locaux dont le prix au mètre carré correspond aux normes édictées par France Domaine. Par ailleurs, l'économie globale du projet sera de 8 millions d'euros sur toute la durée du bail (12 ans). Même en versant des indemnités, ce projet se révèle économiquement favorable.

Alexandre GROSSE remarque que ce projet intéressant permet de réaliser une vraie performance économique, ce qui justifie que France Domaine ait accepté d'accorder une dérogation au musée. En effet, le niveau des loyers excède légèrement celui prévu dans les règles édictées par France Domaine. Néanmoins, il précise que le ministère du Budget et France Domaine souhaitent être informés en amont, régulièrement, de la suite des opérations.

Hervé BARBARET prend note de la demande du ministère du Budget. Il ajoute qu'il faudrait, idéalement, que France Domaine, une fois saisi du dossier, puisse répondre rapidement aux sollicitations du musée. Il estime que les sollicitations de la direction n'ont pas toujours été suivies d'effets. France Domaine a peut-être eu l'impression de ne pas être sollicité mais, parallèlement, la direction pensait qu'il ne souhaitait pas l'accompagner dans sa démarche. Au final, ce dossier a connu un aboutissement favorable, même si le prix du mètre carré est légèrement supérieur au seuil de 400 euros fixé par France Domaine. La manière dont l'établissement a pu dialoguer avec France Domaine a été constructive et la solution retenue favorable pour le contribuable.

Pierre ZINENBERG souligne l'importance pour les personnels de ne pas être trop éloignés du palais. Néanmoins, il précise que le déménagement des équipes devra être organisé avec prudence. De manière générale, les organisations syndicales estiment que le musée a fait une bonne opération.

Jean-Luc MARTINEZ souhaite remercier les équipes ayant travaillé sur ce dossier. Il estime que la dispersion des équipes nuisait à la cohérence de leur travail. Par ailleurs, le fait que la conclusion de ce bail permette au musée de réaliser des économies ajoute de la valeur à ce projet. Il remercie également le groupe AXA grâce auquel l'établissement a pu trouver des loyers correspondant aux exigences de France Domaine.

Il fait procéder au vote de cette délibération.

17 membres votants

Délibération n° 3 :

1. **Le Conseil d'administration approuve la prise de bail de bureaux au 8, rue Sainte-Anne et en autorise la signature par le Président-directeur du musée du Louvre.**

2. **Le Conseil d'administration approuve la résiliation anticipée du bail Marengo et en autorise la signature par le Président-directeur du musée du Louvre.**

Cette délibération recueille l'unanimité.

4 ACCEPTATION D'UNE DONATION D'UN AGENT DE L'UNESCO

Hervé BARBARET explique que cette affaire est favorable au musée. Il ignorait que l'UNESCO donnait la possibilité à ses agents de souscrire l'équivalent d'un contrat d'assurance vie. L'un d'eux, récemment décédé, a désigné le musée du Louvre comme légataire d'une somme d'environ 300 000 euros. Les règles de l'UNESCO exigent que l'anonymat soit préservé. Ainsi, l'établissement bénéficie d'un legs généreux mais il n'a pas la possibilité d'honorer la mémoire de ce donateur. Il espère que cette affaire pourra créer des émules.

En l'absence de remarques, Jean-Luc MARTINEZ propose de procéder au vote de cette délibération.

18 membres votants

Délibération n° 4 :
Le Conseil d'administration approuve l'acceptation d'une donation d'un agent de l'UNESCO et autorise le Président-directeur du musée du Louvre à signer tous documents et actes nécessaires à la délivrance de ladite dotation.

Cette délibération recueille l'unanimité.

5 ABROGATION DE LA DELIBERATION N° 4.B DU 24 JUIN 2011 ET ATTRIBUTION DU NOM D'UN DONATEUR AU FONDS DE DOTATION D'UNE SALLE (SALLE DR ELAHE OMIDYAR MIR-DJALALI)

Hervé BARBARET explique qu'une donatrice a versé au fonds de dotation du musée du Louvre la somme de 3 millions de dollars. Elle souhaite que les intérêts de ce fonds puissent contribuer à des programmes de recherche en archéologie iranienne. En contrepartie, elle demande qu'une salle du musée porte son nom. L'établissement lui avait d'abord proposé une salle qui ne lui convenait pas. Il lui a ensuite proposé la salle n° 4 du département des Antiquités orientales, située au sein de la cour Khorsabad, proposition qu'elle a acceptée. La proposition de délibération porte donc sur deux éléments : l'abrogation de la délibération prématurée par laquelle il avait été proposé au conseil d'administration de retenir la première salle proposée à la donatrice et l'approbation de l'attribution du nom de la donatrice à la salle n° 4 du département des Antiquités orientales pour une durée de 25 ans, conformément aux règles retenues par le conseil pour des dons de cette importance.

Alexandra KARDIANOU rappelle que le conseil d'administration avait approuvé, le 25 juin 2010, l'attribution du nom de la donatrice à la salle n° 9 du département des Antiquités orientales. Elle indique qu'elle ne comprend pas pourquoi le musée souhaite procéder à ce changement de salle et précise que les organisations syndicales se positionnent contre cette délibération.

Jean-Luc MARTINEZ explique que la donatrice, Mme OMIDYAR, avait demandé qu'une du département des Antiquités orientales porte son nom. Or, son prédécesseur avait fait une proposition, présentée au conseil d'administration, qu'elle a refusée. La direction du musée lui a donc soumis une nouvelle proposition. C'est pourquoi la direction demande aux membres du conseil d'administration d'abroger la proposition précédente avant de voter une proposition convenant à la donatrice.

Alexandra KARDIANOU rappelle que, lors du conseil d'administration du 24 juin 2011, les organisations syndicales avaient émis des réserves sur les attributions de noms de donateurs aux salles du musée en expliquant que ces attributions instrumentalisaient les salles du musée en vue d'une publicité personnelle. Par ailleurs, elle rappelle la charte éthique du mécénat discutée et adoptée lors du CT du 29 septembre 2003, laquelle prévoit que « le Président-directeur prend l'engagement de rechercher, si nécessaire, toute information susceptible de l'éclairer quant à la nature

précise des activités d'un partenaire potentiel et quant à la manière dont ce dernier est perçu par le milieu où il exerce habituellement son activité, et de ne pas passer d'accords de parrainage ou de mécénat avec des partenaires dont les investigations ci-dessus auraient démontré qu'il subsisterait un doute réel quant à la légalité des activités exercées ou qu'une association avec lui puisse être préjudiciable à l'image du musée ». Elle précise que cette remarque ne porte pas directement sur le point de l'ordre du jour mais lui donne l'occasion d'évoquer le fâcheux événement relatif au photographe Ahae. Elle appelle le conseil d'administration à la plus grande vigilance concernant l'attribution de noms de donateurs aux salles du musée.

Jean-Luc MARTINEZ souligne que les propos tenus par Alexandra KARDIANOU ne s'appliquent pas à Mme OMIDYAR, citoyenne américaine ayant créé un institut de recherche. Il précise que c'est un honneur pour le musée du Louvre d'avoir été choisi par cette personne pour développer des programmes de recherche. Toute suspicion, à cet égard, est infondée.

Alexandra KARDIANOU précise que ses propos n'étaient pas en rapport avec le point de l'ordre du jour. Elle souhaitait simplement saisir cette occasion pour attirer l'attention du conseil d'administration sur un autre sujet connexe délicat.

Maître Antoine TCHEKHOFF souligne que plusieurs membres du conseil d'administration ont fait part de leur inquiétude devant les éventuelles baisses des ressources de mécénat. Il demande au musée du Louvre de veiller à ce que les mécènes n'apprennent pas que la question de l'attribution du nom d'un donateur à une salle pose autant de difficultés. Il rappelle que, dans le passé, une importante donation devait être faite au musée et a finalement été faite en Angleterre en raison de la rigidité de certains membres du conseil. Il souhaite attirer l'attention du conseil d'administration et du musée sur l'importance d'être accueillant vis-à-vis des mécènes et de leurs dons.

Pierre BERGÉ se demande s'il doit se sentir visé. Il explique qu'il s'est effectivement rendu à Londres et a obtenu que deux salles de la National Gallery dédiées à la peinture française portent, pour l'une, le nom d'Yves Saint-Laurent et, pour l'autre, le sien. Il précise que sa demande n'a fait l'objet d'aucune discussion au conseil d'administration de la National Gallery. Il ajoute qu'il est entièrement d'accord avec Alexandra KARDIANOU sur le fait qu'un musée ne puisse pas donner le nom d'une salle à quelqu'un dont les ressources seraient douteuses et que certaines précautions doivent être prises. Néanmoins, il rappelle combien il est important pour le musée du Louvre d'attirer des mécènes et donne raison au Président-directeur de se réjouir de la réalisation de dons faits au musée. Il estime que les donateurs ne sont pas très bien traités par le musée du Louvre. Quand un mécène donne une œuvre, son nom devrait apparaître plus visiblement. Si le musée opérait ce changement, ce mode d'enrichissement des collections s'en verrait accru.

Pierre ZINENBERG estime que les principaux donateurs du musée du Louvre sont les contribuables via les subventions de l'Etat et déplore que cela ne soit indiqué nulle part. Il indique que les organisations syndicales voteront contre cette délibération.

Sophie DESCAMPS explique que les représentants des conservateurs sont favorables à l'attribution de noms de grands donateurs aux salles du musée. Néanmoins, elle précise que ce cas particulier les met dans une position délicate. Le département des Antiquités orientales s'est prononcé contre l'attribution du nom de Mme OMIDYAR à la salle n° 4. L'un des arguments avancés par le département est que cette salle n° 4 ne contient que des œuvres irakiennes, en provenance de Khorsabad ou de Mossoul. Donner le nom d'une donatrice iranienne à cette salle, de manière visible, est une source de grave inquiétude pour ce département. C'est pourquoi les représentants des conservateurs s'abstiendront lors du vote. Cependant, elle souligne que cette prise de position ne vaut que pour l'attribution du nom de cette donatrice à cette salle en particulier.

Jean-Luc MARTINEZ souhaite apporter quelques précisions aux membres du conseil d'administration sur ce débat interne qu'il a dû arbitrer. Il explique que sa principale préoccupation était de trouver un équilibre. Il a écouté attentivement les arguments du chef du département des Antiquités orientales portant sur les risques de confusion entre les intérêts de l'Iran et de l'Irak, ces risques ne devant pas être pris à la légère. Or, il estime que, dans le cas présent, les risques ne sont pas prégnants. Si Mme OMIDYAR, qui est d'origine iranienne et soutient le développement des études de la civilisation iranienne, avait demandé qu'une stèle soit installée à l'intérieur de la salle de Khorsabad, créant ainsi une confusion entre son propre intérêt, sa propre origine et le lieu, le risque aurait été réel. Or, ce

n'est pas le cas. Mme OMIDYAR a parfaitement compris que cette salle continuerait de s'appeler la cour Khorsabad, en référence à la Mésopotamie et à la civilisation assyrienne. Seuls deux panneaux placés à l'entrée de cette salle mentionneront le nom de la donatrice. Selon lui, aucune confusion n'est possible entre le domaine de recherche défendu par la donatrice et les objets conservés dans la salle. Il rappelle que l'une de ses fonctions est de veiller à ce que les questions d'attribution de noms de donateurs aux salles ne nuisent pas à la réputation du musée. Personnellement, il se réjouit que cette personne ait accepté de donner 3 millions de dollars au musée pour encourager la recherche du département des Antiquités orientales, ne se « contentant » que de deux petits panneaux installés dans un couloir entre deux salles.

Vincent BERJOT souhaite remercier les mécènes présents au conseil d'administration ainsi que les équipes du musée dont le travail est de convaincre des mécènes de faire des dons. Il rappelle l'importance du mécénat et précise que l'aide publique passe aussi par les canaux fiscaux. Il conclut en disant que les mécènes sont les bienvenus dans les musées en France.

Jean-Luc MARTINEZ procède au vote puis donne la parole à Pascal PERRAULT.

18 membres votants

Délibération n° 5 :

1. **Le Conseil d'administration approuve l'abrogation de la délibération n° 4.b du 24 juin 2011.**

2. **Le Conseil d'administration approuve l'attribution du nom d'un donateur au fonds de dotation d'une salle (salle Dr Elahé Omidyar Mir-Djalali).**

Cette délibération recueille 12 votes favorables, trois votes défavorables et trois abstentions.

6 PLAN D'ACTIONS D'ACHAT 2015-2017

Pascal PERRAULT remercie le Président-directeur de lui permettre de présenter le quatrième plan d'actions d'achat de l'établissement. Il en rappelle les principaux objectifs. Le premier objectif est de réaliser des gains achats pour l'année à venir en ciblant plusieurs actions sur des marchés remis en concurrence. Le deuxième objectif est d'assurer un bon équilibre entre les objectifs qualitatifs en matière d'achat et les prix tout en insérant, si possible, des clauses sociales et environnementales au sein des marchés de l'établissement. Pour 2014 et 2015, la Direction financière, juridique et des moyens (DFJM) a prévu plusieurs actions méthodologiques et organisationnelles devant permettre à l'établissement d'atteindre ces objectifs. Plusieurs segments d'achat pour lesquels l'établissement souhaite réaliser des économies sont ciblés. Pendant l'année 2014, la direction avait déjà ciblé plusieurs segments de marché pour lesquels les résultats ont été mitigés. Certaines mises en concurrence ont dû être reportées suite à la réorganisation administrative de l'établissement. En revanche, l'objectif économique fixé par l'établissement a été atteint à 95 % en 2014. Celui-ci a réalisé 790 000 euros d'économie pour un objectif initial de 832 000 euros, essentiellement grâce au renouvellement des baux d'espaces de bureaux évoqués précédemment.

Pour l'année 2015, l'objectif de gain achat de l'établissement est de 1 million d'euros. Il incorpore le renouvellement des baux, la prise à bail de trois étages supplémentaires du bâtiment situé rue Sainte-Anne et cible 28 segments d'achat. L'ensemble des équipes du musée seront associées à cette démarche. Ces actions nécessitent d'affiner l'organisation de l'établissement dans le domaine des achats. C'est pourquoi il a été mis en place un comité de pilotage des achats, présidé par l'administrateur général, qui a pour rôle de contribuer à la définition des priorités en matière d'actions achats, et permettra d'intégrer les achats systématiquement et très en amont dans les plans stratégiques. De plus quatre types d'actions sont ciblées dans ce PAA ; se doter d'outils pour mieux anticiper les achats, développer des actions de veille économique et des études comparatives, améliorer les bilans des marchés et se doter d'assistance à la passation des plus importants marchés de service de l'établissement.

Le plan d'actions d'achat incorpore également un volet de développement des compétences. En l'absence d'une direction des achats au sein de l'établissement, ce sont les prescripteurs qui mènent

les actions d'achat. La DFJM et la Direction des ressources humaines (DRH) ont mis en place un plan de formation au métier d'acheteur, qui permettra à l'établissement d'être plus performant à l'avenir.

Christophe MILES souhaite saluer la maturité du musée du Louvre dans sa démarche de rationalisation des achats. Elle se traduit par l'implication de tous les services et de toutes les équipes de l'établissement dans le plan d'actions d'achat. Il précise que l'établissement, en réitérant cette opération pour la quatrième fois, a passé la période dite « de gains rapides » et peut désormais réaliser des économies plus précises sur les prestations extérieures tout en garantissant un même niveau de qualité de service. Il ajoute que cette démarche devrait être intégrée dans le COP négocié actuellement entre le musée et le ministère de la Culture et de la Communication.

Jean-Luc MARTINEZ fait procéder au vote de cette délibération.

18 membres votants

Délibération n° 6 :
Le conseil d'administration de l'établissement public du musée du Louvre approuve le plan d'actions d'achat 2015-2017.

Cette délibération recueille l'unanimité.

7 CONVENTION LIBRAIRIE-BOUTIQUE

Jean-Luc MARTINEZ indique que les travaux du projet Pyramide impliquent un changement provisoire de l'emplacement de la librairie-boutique de l'établissement, ce qui a conduit le musée à renégocier avec la RMN-Gp une convention pour cette période de travaux.

Hervé BARBARET explique que le cadre conventionnel liant l'établissement et la RMN-Gp prévoyait initialement que l'exploitation de la librairie-boutique du musée soit remise en concurrence à la fin de l'année 2014. Or, le musée et son partenaire ont dû réfléchir dernièrement à des solutions, souvent complexes à mettre en œuvre, qui permettraient à la RMN-Gp de continuer son exploitation de la librairie-boutique du musée pendant la durée des travaux du projet Pyramide. Cette recherche de solutions a fait l'objet de débats pendant lesquels la RMN-Gp a fait preuve de beaucoup de bonne volonté. Finalement, les deux établissements ont convenu qu'un bâtiment provisoire abritant la librairie-boutique serait installé dans la cour Napoléon pendant cette période transitoire. En contrepartie, la RMN-Gp a demandé que sa convention soit prolongée de cinq ans.

Ainsi, la direction de l'établissement demande au conseil d'administration de se prononcer aujourd'hui sur cette convention transitoire entre le musée et la RMN-Gp. Celle-ci devrait être suivie d'une autre convention (dont les critères d'élaboration n'ont pas encore été complètement définis) prolongeant la durée d'exploitation de la librairie-boutique du musée par la RMN-Gp de cinq ans. Le musée reporterait donc la mise en œuvre de sa politique de mise en concurrence. Le marché permettra alors de juger si les propositions et la réalité de l'exploitation de la librairie-boutique par la RMN-Gp sont les meilleures. Le musée fait le pari qu'à l'issue de cette période, la RMN-Gp soit choisie non pas comme le bénéficiaire d'un monopole mais comme un opérateur d'excellence répondant à toutes les attentes du musée.

Il ajoute que la prolongation des activités de la RMN-Gp à travers une double convention est permise par une jurisprudence du conseil d'Etat, dite Jean Bouin, en vertu de laquelle la mise en concurrence des conventions d'occupations et d'exploitation du domaine public n'est pas obligatoire. Néanmoins, l'établissement souhaite privilégier cette mise en concurrence dans la mesure où elle garantit l'égal accès de tous aux contrats publics. Au bout de cinq ans, l'établissement remettra ce marché en concurrence afin que le choix de l'opérateur porte sur la qualité de ses services plutôt que sur un élément statutaire.

Pierre ZINENBERG demande à voir une photographie de la structure provisoire de la librairie-boutique. Par ailleurs, il remarque que la librairie-boutique de la RMN-Gp a récemment réduit l'espace librairie au profit de l'espace boutique. Dans la mesure où la majorité des visiteurs pense que le musée (et non la RMN-Gp) gère directement la librairie-boutique, il estime que la RMN-Gp devrait

mettre davantage l'accent sur l'aspect culturel de son activité plutôt que sur son aspect mercantile et accorder une place plus importante aux ouvrages culturels qu'aux souvenirs.

Hervé BARBARET présente une photographie de la structure provisoire devant accueillir la librairie-boutique du musée. Celle-ci prend la forme d'une tente rouge vif. Il précise que le choix de la structure a été opéré en étroite collaboration avec l'administration en charge de la protection des monuments historiques. Celle-ci a souhaité que cette structure puisse être clairement identifiée par tous comme un élément provisoire et n'a pas souscrit aux propositions des architectes de la camoufler avec l'architecture du palais. La RMN-Gp se réjouit de cette décision et y voit l'occasion d'attirer les visiteurs.

Jean-Luc MARTINEZ fait procéder au vote de cette délibération.

18 membres votants

Délibération n° 7 :
Le Conseil d'administration accepte la convention librairie-boutique et en autorise la signature par le Président-directeur du musée du Louvre.

Cette délibération recueille l'unanimité.

8	- **8. A : AVENANT N° 5 A LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CONCLUE AVEC LA SOCIETE LECOINTRE EN VUE DE L'EXPLOITATION DU CAFE MEDICIS SITUE DANS LE JARDIN DES TUILERIES** - **8. B : CONCLUSION D'UNE NOUVELLE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN VUE DE L'EXPLOITATION DU CAFE MEDICIS DANS LE JARDIN DES TUILERIES**

Hervé BARBARET explique que plusieurs restaurants sont exploités par des sociétés dans le jardin des Tuileries dans le cadre de conventions d'occupation du domaine. La direction de l'établissement propose de modifier la convention actuelle de cet exploitant, repreneur de l'activité déjà cédée en raison de difficultés d'exploitation, et de négocier avec lui une nouvelle convention dans la mesure où il a été confronté à l'obsolescence de certains matériaux et a dû procéder à de nouveaux investissements. Dans ce contexte, la direction a jugé utile de pouvoir modifier les conditions économiques d'exploitation qui n'étaient pas adaptées à la réalité de son activité. C'est pourquoi elle présente au conseil d'administration cette délibération.

Jean-Luc MARTINEZ fait procéder au vote de cette délibération.

18 membres votants

Délibération n° 8 :

1. **Le Conseil d'administration approuve l'avenant n° 5 à la convention d'occupation du domaine public conclue avec la société Lecointre en vue de l'exploitation du café Médicis situé dans le jardin des Tuileries et en autorise la signature par le Président-directeur du musée du Louvre.**

2. **Le Conseil d'administration approuve la conclusion d'une nouvelle convention d'occupation du domaine public en vue de l'exploitation du café Médicis dans le jardin des Tuileries et en autorise la signature par le Président-directeur du musée du Louvre.**

Cette délibération recueille l'unanimité.

9 CONVENTION CLIMESPACE

Hervé BARBARET rappelle au conseil d'administration que la société Climespace est chargée d'approvisionner l'ensemble des grands bâtiments de la ville de Paris en eau froide pour la climatisation. A la demande d'un nouveau client, cette société doit rattacher son réseau au Carrousel du Louvre. Or, l'installation de tuyaux d'eau froide a créé de nombreuses difficultés. De ce fait, l'établissement a demandé à la société de contribuer aux financements nécessaires pour résoudre les difficultés techniques de ce raccordement. Par cette délibération, la direction propose au conseil d'administration d'accepter les contreparties financières de ce raccordement entre le réseau public de Climespace et son nouveau client du Carrousel du Louvre.

Jean-Luc MARTINEZ fait procéder au vote.

18 membres votants

Délibération n° 9 :
Le Conseil d'administration Le Conseil d'administration approuve la convention Climespace et en autorise la signature par le Président-directeur du musée du Louvre.

Cette délibération recueille l'unanimité.

10 DISPOSITIF DE RETRIBUTION DE L'EFFORT COLLECTIF POUR 2014

Jean-Luc MARTINEZ propose au conseil d'administration de s'intéresser à la délibération portant sur le dispositif de rétribution de l'effort collectif pour 2014. Ce dispositif avait été mis en place dans le cadre du précédent COP pour les années 2011-2013. L'établissement travaille actuellement sur un nouveau COP pour les années 2015-2017. En attendant sa finalisation, la direction propose au conseil d'administration de prolonger le dispositif d'intéressement des agents malgré le terme du précédent COP.

Hervé BARBARET explique que l'établissement souhaite en effet, malgré l'interruption dans la couverture conventionnelle, continuer à attribuer des chèques cadeaux aux agents. Il demande au conseil d'administration de bien vouloir accepter que ce dispositif, calqué sur celui décrit dans le précédent COP, soit prolongé pour l'année 2014.

Jean-Luc MARTINEZ profite de l'occasion pour saluer les personnels de l'établissement qui contribuent par leur travail à faire vivre le musée. Il fait procéder au vote de la délibération.

18 membres votants

Délibération n° 10 :
Le Conseil d'administration de l'établissement public du musée du Louvre approuve le dispositif de rétribution de l'effort collectif pour 2014.

Cette délibération recueille l'unanimité.

11 AVENANT N° 2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE CONCLUE ENTRE LE MUSEE DU LOUVRE ET L'ASSOCIATION CALAO

Hervé BARBARET explique que l'association CALAO joue un rôle social équivalent à celui d'un comité d'entreprise au sein du musée en venant en aide aux agents dans leurs activités sociales, sportives et culturelles. A ce titre, l'établissement lui octroie une subvention. La direction du musée propose au conseil d'administration de reconduire cette convention liant l'établissement et l'association ainsi que la subvention qu'il lui verse. Il ajoute que la direction travaille étroitement avec CALAO pour adapter leur offre aux attentes sociales des agents suite à la réalisation d'une enquête sociale dans le musée.

Jean-Luc MARTINEZ souligne que cette enquête sociale a révélé que certains agents rencontraient de grandes difficultés financières. De ce fait, il a demandé à l'association CALAO de s'appuyer sur la

subvention octroyée par l'établissement pour proposer une offre plus en adéquation avec l'état social révélé par l'enquête. C'est pourquoi la direction demande, dans cet avenant, une prolongation de la convention conclue entre le musée et l'association, le temps que ce travail soit effectué.

Pierre ZINENBERG rappelle que de nombreux agents travaillant au service des publics du musée connaissent de graves difficultés financières et sont obligés de faire appel à la commission secours et à la commission logement de l'établissement pour s'en sortir. Il apprécie que la direction informe le conseil d'administration des difficultés de ces agents.

Jean-Luc MARTINEZ propose de procéder au vote.

18 membres votants

Délibération n° 11 :
Le Conseil d'administration de l'établissement public du musée du Louvre approuve l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle conclue entre le musée du Louvre et l'association CALAO et en autorise la signature par le Président-directeur du musée du Louvre.

Cette délibération recueille l'unanimité.

12 PAIEMENT DE L'INDEMNITE DE JOURS FERIES POUR LES PERSONNELS NON TITULAIRES TRAVAILLANT A LA DIRECTION DE L'ACCUEIL DU PUBLIC ET DE LA SURVEILLANCE SUR DES FONCTIONS POSTEES

Jean-Luc MARTINEZ explique que cette délibération a pour objet de permettre l'indemnisation des agents non titulaires sur des fonctions postées lorsqu'ils travaillent les jours fériés.

Hervé BARBARET explique que lors qu'un agent titulaire sur une fonction postée travaille un jour férié, il peut prétendre à une indemnité en temps ou en argent. Un agent non titulaire ne peut prétendre qu'à une indemnité en temps. L'idée de cette délibération est d'établir une situation d'égalité entre les personnels. Les agents non titulaires pourraient toucher une indemnité financière pour leur travail lors de jours fériés.

Pierre ZINENBERG souligne que ces agents non titulaires se trouvent souvent dans des situations financières difficiles. Ce complément financier serait pour eux d'une grande aide.

Christophe MILES soutient l'établissement dans sa démarche de trouver des solutions pour garantir une meilleure justice entre les différentes catégories de personnels occupant des positions similaires. Néanmoins, il lui semble que les bases réglementaires sur lesquels le musée s'appuie pour établir ce complément financier sont fragiles. Il propose donc au conseil d'administration d'approuver cette délibération et invite le musée à travailler avec le ministère de la Culture et de la Communication pour stabiliser définitivement les conditions dans lesquelles ce complément financier pourra être mis en place.

Jean-Luc MARTINEZ procède au vote.

18 membres votants

Délibération n° 12 :
Le Conseil d'administration de l'établissement public du musée du Louvre approuve le paiement de l'indemnité de jours fériés pour les personnels non titulaires travaillant à la direction de l'accueil du public et de la surveillance sur des fonctions postées.

Cette délibération recueille l'unanimité.

13 MODIFICATION DU REGLEMENT DE VISITE DU MUSEE NATIONAL EUGENE DELACROIX

Jean-Luc MARTINEZ propose au conseil d'administration d'aborder la dernière délibération à l'ordre du jour concernant la modification du règlement de visite du musée national Eugène Delacroix.

Hervé BARBARET indique que cette modification du règlement prévoit d'élargir les horaires d'ouverture du musée : la fermeture aurait lieu à 17h30 au lieu de 17h.

Jean-Luc MARTINEZ procède au vote.

18 membres votants

Délibération n° 13 :
Le Conseil d'administration de l'établissement public du musée du Louvre approuve la modification suivante du règlement de visite du musée national Eugène Delacroix : le passage de l'heure de fermeture du musée de 17h à 17h30.
Cette délibération recueille l'unanimité.

POUR INFORMATION

CONTROLE INTERNE COMPTABLE ET FINANCIER. AMELIORATION DE LA QUALITE COMPTABLE

Hervé BARBARET évoque le sujet technique de l'amélioration de la sécurité comptable et financière de l'établissement. Dès 2011, l'établissement a établi une première cartographie des risques financiers et comptables. Cette cartographie est actualisée et complétée annuellement. En 2014, l'établissement s'est concentré sur les risques présentant des enjeux financiers importants pour l'établissement et a défini une échelle de maturité de la gestion des risques pour permettre la priorisation des actions de levées de risques. Plus particulièrement, des actions d'harmonisation et de formalisation des processus relatifs à la rubrique « autres immobilisations corporelles », aux recettes diverses, à la commande publique et à la rémunération ont été réalisées.

Les travaux réalisés en 2014 l'ont été en étroite collaboration entre la DFJM, l'Agence Comptable et la Direction de la Qualité et de l'Audit Interne, et plus largement avec l'ensemble des directions et départements de l'établissement. En effet, il est important que les problématiques de la sécurité comptable et financière de l'établissement soient déclinées dans toutes les procédures, activités et opérations de l'établissement et permettent ainsi au quotidien de s'assurer que l'argent public soit dépensé à bon escient, dans le cadre de procédures parfaitement sécurisées.

Ainsi, la cartographie des risques a été déclinée en un plan d'action qui se traduit opérationnellement par un ensemble de tâches à réaliser. Dans un premier temps, des actions avaient été menées sur le cycle comptable des immobilisations incorporelles et corporelles, aboutissant à une délibération sur les montants et les procédures liées aux immobilisations présentée lors du conseil d'administration du 27 juin 2014.
Par ailleurs, les travaux de l'établissement concernant la commande publique visent à renforcer la sécurisation juridique des approvisionnements et des achats. Il s'agit de l'un des volets du plan d'actions d'achat présenté précédemment par Pascal PERRAULT.

Les améliorations apportées participent à la mise en place des évolutions normatives de la comptabilité publique dont la mise en œuvre devra être effective la 1ier janvier 2016 dans le respect du décret de gestion budgétaire et comptable publique (Décret GBCP). En outre, elles permettent de faire converger les procédures comptables de l'établissement afin de préparer la certification des comptes de l'établissement qui interviendra pour un premier exercice de certification à blanc sur les comptes clos en 2015.

La direction s'engage à rendre compte du fonctionnement de ce dispositif comptable, qui apportera une image sincère et fidèle de la réalité financière du musée du Louvre, devant le conseil d'administration.

Jean-Luc MARTINEZ remercie les membres du conseil d'administration pour leur présence, leur intérêt pour le musée du Louvre ainsi que pour la richesse de leurs débats. Il leur souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et leur donne rendez-vous au prochain conseil d'administration en mars 2015, qui fera état de la programmation culturelle du musée.

La séance est close à 11h35

Jean-Luc MARTINEZ
Président-directeur du musée du Louvre